



Grande Cariçaie



Transporteurs en pirogue sur le site Ramsar de Mabamba Bay (Ouganda)

Ramsar, vous avez dit Ramsar ?

La ville de Ramsar, située en Iran sur les rives de la mer Caspienne, est soudain devenue célèbre, lorsque y fut signé le 2 février 1971 le premier traité international dans le domaine de l'environnement: la Convention de Ramsar sur les zones humides. Le terme de zones humides avait lui été créé dans les années 1960, à l'époque où l'on commençait à ne plus considérer les «marécages» comme des zones sans intérêt, à «assainir» et drainer à tout prix.

Dès lors, des pionniers comme le Suisse Luc Hoffmann, commencèrent à mettre en évidence les valeurs naturelles, culturelles, éducatives et scientifiques de ces paysages liés à l'eau, tels les lacs, rivières, fleuves, marais, forêts humides et autres tourbières. L'UNESCO devint le dépositaire du traité de Ramsar, aujourd'hui ratifié par la plupart des pays du monde.

Initialement, l'intérêt (aussi cynégétique) portait sur les oiseaux migrateurs, qui dépendent de telles zones d'escale pour se ravitailler lors de leurs déplacements entre les continents. Mais rapidement on reconnût que la valeur des écosystèmes humides dépassait de loin leur simple intérêt pour les oiseaux et les autres espèces migratrices (poissons, papillons, ...). On s'intéressa alors aussi aux zones humides créées par l'homme, parmi lesquelles la Grande Ca-

riçaie, née de l'abaissement artificiel du niveau du lac de Neuchâtel, mais reconnue d'importance internationale de par sa grande diversité d'habitats naturels et d'espèces qui en dépendent.

Aujourd'hui, le défi est de pleinement reconnaître et valoriser les multiples services que nous rendent les zones humides, comme la purification de nos eaux, la stabilisation de nos rivages, la protection contre les crues, l'amélioration du climat, ou encore l'approvisionnement en eau pendant les périodes de sécheresse. Dans un pays densément peuplé comme la Suisse, les zones humides sont devenues des refuges pour la biodiversité, mais aussi des lieux essentiels pour notre détente et notre bien-être. Autant de services procurés par ces écosystèmes à moindre coût. Nous avons donc tout intérêt à gérer ceux-ci de manière durable, en particulier grâce aux lignes directrices élaborées par la Convention de Ramsar. En ces temps de changements climatiques, il est utile de rappeler que les zones humides stockent un quart du carbone terrestre et qu'elles exercent des fonctions essentielles dans le cycle hydrologique de chaque bassin versant, d'amont en aval, des glaciers et plaines alluviales de la haute montagne aux bords des lacs, mers et océans.

Tobias Salathé

Secrétariat Ramsar Gland

Menu

Ramsar au niveau international	2-3
Et au niveau suisse ?	4-5
Signification pour la Grande Cariçaie	6-7
Actualité	8



Ramsar au service du développement durable

En promouvant une conservation et une utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, la Convention de Ramsar contribue à la mise en oeuvre du développement durable dans le monde entier.

Tous les êtres humains dépendent des zones humides, que ce soit pour leur alimentation (produits de la pêche ou de l'aquaculture, cultures irriguées, sel marin, ...), pour l'approvisionnement en eau potable, pour la fourniture de matériaux de construction, etc. Les zones humides nous apportent en outre une protection contre les crues ou des catastrophes naturelles comme les tsunamis, ce qui est particulièrement vital lorsqu'on sait que près de 2 milliards de personnes vivent actuellement dans des zones où le risque d'inondations est élevé.

Le terme de zones humides recouvre un grand nombre d'écosystèmes qui ont en commun l'importance prépondérante de l'eau. Le terme recouvre notamment les rivières, les lacs, les marais, les tourbières, les zones alluviales (zones influencées par les cours d'eau ou les lacs), les marges glaciaires, les aquifères souterrains, les oasis en zone désertique, mais aussi les formes d'écosystèmes marins tels les estuaires, les mangroves ou les récifs coralliens. On trouve également des zones humides parmi les milieux créés par l'homme: les rizières et les marais salants en sont deux exemples.

Créée à l'origine pour protéger les habitats des oiseaux d'eau pendant leurs migrations, la Convention de Ramsar a progressivement étendu ses buts à la préservation de l'eau et à l'exploitation raisonnée des ressources qu'offrent les zones humides aux populations humaines. Il s'agit à cet égard du premier accord international engageant les Etats vers le développement durable. Ce traité est novateur à bien d'autres titres:

- il réunit la quasi-totalité des gouvernements du monde autour de l'objectif de conservation

d'un type d'écosystème particulier et autour de la préservation du cycle de l'eau,

- il donne un poids égal à la préservation de la biodiversité des zones humides et à l'exploitation durable de leurs ressources par les populations humaines. Les Etats qui ratifient la Convention de Ramsar doivent réussir le pari de préserver la nature des zones humides en y maintenant une exploitation par l'homme qui soit supportable par les sites,

- le traité est peu contraignant et ne prévoit pas véritablement de sanctions dans le cas où un Etat ne parvient pas à atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus. Au contraire, il apporte son aide et son expertise aux pays en difficulté. Il met en place les bases d'une véritable collaboration internationale pour la préservation de l'eau et des zones humides.

159 pays¹ ont ratifié à ce jour la Convention de Ramsar et ont désigné 1874 sites, couvrant presque 185 millions d'hectares, soit 0.4 % de la surface de notre planète. Les pays membres, appelés «parties contractantes» se réunissent tous les trois ans lors d'une Conférence des parties contractantes (COP), la dernière en date en 2008 en Corée. Un Comité permanent fait vivre la Convention pendant les périodes entre les COP, assisté par un Secrétariat basé à Gland (VD), dans les locaux de l'IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature). La Convention dispose en outre d'un groupe d'experts pour l'assister dans ses tâches techniques et scientifiques. Plus d'information sur www.ramsar.org.

Les sites Ramsar dans le monde

Continent	Nombre de sites	Surface
Afrique	282	82
Amérique	327	54
Asie	234	13
Europe	933	24
Océanie	77	8
Total	1853	181

Surfaces indiquées en millions d'hectares. Le tableau ci-dessus a été réalisé d'après la base de données de Wetlands International (<http://ramsar.wetlands.org>) qui n'a pas encore intégré les dernières mises à jour de sites, d'où ce total de 1853 sites. Le nombre de sites actuel officiel est bien de 1874 sites, pour une surface de presque 185 millions d'hectares, comme mentionné dans le texte.

¹ Chaque pays signataire s'engage: 1) à désigner sur son territoire des zones humides d'importance internationale; 2) à gérer durablement toutes les zones humides de son territoire; 3) à coopérer au niveau international concernant les espèces migratrices et les sites et bassins versants partagés. Pour atteindre les objectifs de conservation des zones humides, Ramsar élabore des outils méthodologiques et des lignes directrices, présentés dans une série de manuels disponibles sur www.ramsar.org.

L'eau et les cultures humaines

En Suisse, les zones humides sont surtout perçues comme habitats naturels. Mais d'autres civilisations ont un lien vital avec elles et ont construit leur culture autour de celles-ci.

Si en Suisse, la perception par le public des sites Ramsar est avant tout celle d'habitats naturels importants en particulier pour les oiseaux d'eau, il est primordial de rappeler que dans beaucoup d'autres pays dans le monde, des milliers de personnes dépendent pour leur survie de la conservation et d'une gestion durable des zones humides. Bon nombre de sites Ramsar ont ainsi une signification culturelle majeure pour les populations concernées. Ces valeurs ne se limitent pas au passé (patrimoine archéologique ou historique), mais restent vivantes au présent, la culture humaine évoluant et se renouvelant en permanence.

Dans de nombreux pays, le XX^e siècle a été marqué par l'abandon de formes traditionnelle d'exploitation des ressources primaires, notamment celles issues des zones humides. Cela a eu pour conséquence une réduction de la perception de l'importance de ces dernières pour la survie des hommes.

L'eau, elle, est restée un bien sacré depuis l'aube des temps. Lorsque les clans nomades de chasseurs-cueilleurs ont laissé la place aux sociétés sédentaires pratiquant l'agriculture, l'eau est devenue une condition essentielle pour produire de la nourriture.

Les endroits où elle était disponible en abondance sont devenus le siège de grandes civilisations, comme c'est le cas du Nil pour les Egyptiens, de l'Euphrate et du Tigre pour

les Mésopotamiens et du Mekong pour l'Empire khmer. Sa rareté en période de sécheresse a fait s'écrouler ces mêmes sociétés. Il n'est donc pas étonnant que l'eau ait été vénérée dans de nombreuses religions.

Malgré cela, la destruction ou la surexploitation des zones humides s'est poursuivie dans de nombreuses parties du monde. Puis, la prise de conscience de leur valeur et de leurs diverses fonctions a débouché sur d'importants projets de restauration de zones humides détruites ou dégradées, avec un coût généralement bien supérieur à ce qu'aurait été celui de leur conservation initiale. Or, si l'expérience tirée de ces projets a montré combien il était difficile de restaurer leur valeur et leurs fonctions écologiques, elle a également montré qu'il était pratiquement impossible de leur restituer leurs valeurs culturelles et historiques. Il convient donc de garder en mémoire que la disparition des zones humides dans le monde va bien au-delà de la seule perte de ressources naturelles et économiques importantes, mais qu'elle peut générer de graves dommages sociaux au sein des communautés humaines. Cela peut vous sembler étrange, mais la solution passera peut-être à l'avenir par le renforcement des collaborations entre les services gouvernementaux chargés de la conservation des zones humides, avec ceux en charge de l'eau et ceux traitant de la culture.

Source: Culture et zones humides, un document d'orientation Ramsar, septembre 2008.



Eglise de pèlerinage au bord du lac Ohrid (Macédoine).



Beaucoup d'oiseaux observés entre septembre et mars dans la Grande Cariçaie ne sont que de passage, entre les pays du Nord et l'Afrique ou le Sud de l'Europe. D'autres espèces comme la sterne pierregarin (photo) utilisent le site pour leur reproduction, mais dépendent entièrement pour cela de sites aménagés par l'homme. Ses sites de reproduction naturels, les bancs de gravier sur les fleuves et grandes rivières ont en effet complètement disparu dès la 2^e moitié du XX^e siècle.

La Convention de Ramsar en Suisse

La Suisse compte actuellement 11 sites, répartis sur le Plateau suisse (7), dans les Préalpes et les Alpes (3) et au Tessin (1).

Suite à son adhésion à la Convention de Ramsar en 1976, la Suisse a concrétisé son engagement pour la protection des oiseaux d'eau hivernants, migrateurs et nicheurs par la création de réserves d'oiseaux d'eau d'importance internationale et nationale (Ordonnance fédérale sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance nationale et internationale OROEM du 21 janvier 1991).

En effet, un des objectifs majeurs de la Convention, à l'instar de la protection des milieux humides et l'utilisation durable de leurs ressources, est le maintien à travers le monde d'un réseau de sites d'escale, de nidification et d'hivernage pour les oiseaux d'eau migrateurs. Située au centre de l'Europe, la Suisse constitue, grâce à ses sites Ramsar lacustres, un maillon significatif

de ce réseau. La mise en vigueur dans les années 1990 des ordonnances fédérales protégeant les différents types de milieux humides, de même que les résolutions adoptées au fil des années par la Convention au niveau international, ont conduit la Suisse à désigner d'autres types de milieux humides au titre de site Ramsar. Ce fut notamment le cas en 2005 lors de l'inscription d'un complexe de bas- et de hauts-marais dans les Préalpes lucernoises et de deux zones alluviales alpines en Valais et dans les Grisons.

La mise en oeuvre de la protection des sites Ramsar en Suisse s'effectue par le biais des Ordonnances fédérales de protection des marais, des zones alluviales et des réserves d'oiseaux d'eau. Ce sont les cantons qui en ont la responsabilité. La Confédération les soutient financièrement dans cette tâche dans le cadre de la protection des biotopes d'importance nationale et des réserves d'oiseaux d'eau; il n'existe donc pas en Suisse de budget spécifique pour la mise en oeuvre de la Convention de Ramsar.

A l'avenir, il sera important de renforcer l'identification des régions et de leurs habitants aux sites Ramsar, afin de mieux ancrer la conservation de ces sites au sein de la population locale. Développer davantage les échanges de connaissances et d'expériences entre les gestionnaires des sites suisses, mais aussi avec ceux des pays voisins, permettra de travailler en partenariat. La Suisse s'est en outre fixée pour objectif d'inscrire de nouveaux sites, en particulier en montagne. Sa situation topographique et géographique lui confère en effet un rôle important pour leur conservation en Europe et dans le monde.

Carole Gonet

Office fédéral de l'environnement

Liste des sites Ramsar suisses

Nom du site	Cantons	Inscription	Surface [ha]
Fanel et Chablais de Cudrefin	BE, NE, VD	1976	1155
Bolle di Magadino	TI	1982	663
Rhône genevois - Allondon et La Laire	GE	1990	1929
Rive sud du lac de Neuchâtel	FR, VD	1990	1705
Klingnauer Stausee	AG	1990	364
Les Grangettes	VD	1990	330
Niederried Stausee	BE	1990	297
Kaltbrunner Riet	SG	1990	157
Laubersmad-Salwidili	LU	2005	1376
Vadret da Roseg	GR	2005	383
Rhonegletschervorfeld	VS	2005	317
Surface totale			8676

Liste des sites Ramsar de Suisse, présentés par ordre d'ancienneté et de surface. Les deux sites surlignés en rouge concernent la Grande Cariçaie. La colonne «Inscription» correspond à la date d'inscription du site à la Convention de Ramsar par la Confédération.

Trois sites Ramsar en Suisse

Marge du glacier du Rhône - Rhonegletschervorfeld

Inscription: 2005

Surface: 317 ha

Description: le site englobe le glacier et la marge proglaciaire, c'est-à-dire la zone située à l'avant du glacier et influencée directement par celui-ci. Il comprend également une zone alluviale alpine (zone de divagation du cours d'eau provenant du glacier) d'un grand intérêt faunistique et floristique et peu répandue à cette altitude (environ 2000 m). Ce type de milieu est peu représenté dans les sites Ramsar et la Suisse a à cet égard une responsabilité particulière de conservation, de par son territoire en partie alpin. Il est très vraisemblable que les prochains sites Ramsar déclarés par la Suisse seront essentiellement des milieux de ce type.



Rhône genevois et vallons de l'Allondon et de la Laire

Inscription: 1990

Surface: 1929 ha

Description: le site englobe les rives du lac Léman en amont de Genève, la rade de Genève, le cours du Rhône de Genève à la frontière française, ainsi que deux affluents majeurs du Rhône, l'Allondon et la Laire. La rade constitue une zone d'hivernage majeure pour les oiseaux d'eau migrateurs. Les Vallons de l'Allondon et de la Laire sont des zones alluviales d'importance nationale. Le Rhône représente un corridor écologique entre le Léman et les milieux naturels situés en aval de Genève. Ces derniers abritent en outre des plantes et animaux méridionaux qui s'y maintiennent à la faveur d'un climat doux.



Klingnauer Stausee

Inscription: 1990

Surface: 364 ha

Description: la zone humide se situe dans la plaine alluvionnaire de la vallée inférieure de l'Aar, à la hauteur de l'embouchure de l'Aar dans le Rhin. Elle comprend un lac de retenue d'une surface de 170 ha, un cours d'eau partiellement naturel (l'Aar), ainsi que des bas-marais et des forêts alluviales périodiquement inondés. Elle constitue un site d'escale favorable pour les oiseaux d'eau et un des principaux lieux de stationnement pour les échassiers limicoles en Suisse.



Et si on tentait de suivre Ramsar ?

L'inscription de la Grande Cariçaie dans la liste des sites Ramsar a entraîné la création de refuges pour les oiseaux d'eau. Mais Ramsar a une ambition plus grande que la simple conservation de la valeur naturelle des sites.

Pour qu'un site soit reconnu d'importance internationale, il doit répondre à au moins 1 des 8 critères d'identification de telles zones, critères révisés en 1999 par la Conférence des parties contractantes. En Suisse, des critères quantitatifs sur les populations d'oiseaux d'eau ont été souvent utilisés: la zone doit abriter régulièrement soit 20'000 oiseaux d'eau (critère 5), soit 1% des individus d'une population d'une espèce (critère 6). Trois espèces peuvent atteindre ce pourcentage sur le lac de Neuchâtel: le fuligule morillon (critère: 9500 individus, photo 1), le fuligule milouin (7000 individus) et enfin la nette rousse (500 individus, photo 2). Les réserves de la Rive sud répondent aussi à un critère qualitatif (critère 1), car elles constituent une rive lacustre de grande étendue en plaine, en grande partie intacte, avec ceinture de végétation typique de bord de lac d'eau douce et hauts-fonds.

Connus pour leur importance ornithologique depuis le début du XX^e siècle, le Fanel et le Chablais de Cudrefin ont été logiquement choisis comme premier site Ramsar de Suisse, lors de l'adhésion de notre pays à la Convention en 1976. Les Bolle di Magadino au Tessin ont très vite rejoint ce premier site (1982), puis la Conférence des parties (COP) organisée en 1990 à Montreux a été l'occasion d'inscrire d'autres sites de plaine importants pour l'escale des oiseaux migrants.

Pour la Grande Cariçaie, l'inscription du site Ramsar «Rive sud du lac de Neuchâtel», qui recouvre l'entier de ses milieux naturels, sonnait comme une consécration, après avoir écarté tant de menaces, dont l'autoroute A1 qui devait emprunter les rives dans son premier projet de tracé. L'engagement international de la Suisse se traduit pour la Grande Cariçaie par la création de 4 refuges d'oiseaux d'eau (définis sur la base de l'Ordonnance fédérale sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance nationale et internationale, voir page 5). Les autres Ordonnances fédérales (bas-marais, zones alluviales, sites marécageux, sites de reproduction pour les batraciens) confirmèrent la valeur nationale voire internationale du site, et c'est sur la base de ces différents périmètres que les Cantons

préparèrent alors les projets de réserves naturelles qui furent adoptés en 2001 (VD) et 2002 (FR). La reconnaissance internationale du site a encore été récemment confirmée par la demande de la Confédération au Conseil de l'Europe d'inscrire la Grande Cariçaie dans le réseau des sites Emeraude, l'équivalent des sites Natura 2000 des pays de l'Union européenne.

Si les objectifs Ramsar semblent plus ou moins acquis sur le plan de la conservation des milieux naturels de la Grande Cariçaie, le volet «utilisation durable» du site peine lui à s'imposer au plan régional. Il y a certes quelques entreprises locales et agriculteurs qui collaborent à la conservation du site et touchent quelques financements pour ces tâches. Il y a aussi la valeur ajoutée des paysages naturels pour le tourisme lacustre estival et quelques tentatives, pour l'instant timides, de développer des actions d'écotourisme dans ou aux abords des réserves naturelles (balades en calèches, excursions guidées par des guides-interprètes du territoire, etc.). La population locale est également régulièrement invitée à des excursions commentées ou à des actions d'entretien en faveur des réserves. Mais là encore, le succès est modeste et ce type d'actions peine à dépasser le cercle des personnes déjà sensibilisées.



Pour comprendre cette difficulté, il faut revenir dans le passé des 2 sites Ramsar de la Grande Cariçaie, mais il faut également s'intéresser au développement actuel de la région. Historiquement, le fait qu'autant de milieux naturels aient été conservés sur la rive sud du lac de Neuchâtel, sur ce Plateau suisse densément peuplé, tient au fait que la Grande Cariçaie est un site récent datant de la fin du XIX^e siècle et qu'il est peu exploitable par l'agriculture. Le site n'a commencé à être véritablement exploité que durant la Seconde Guerre mondiale (Plan Wahlen d'autarcie alimentaire). A partir des secteurs drainés se développèrent alors dès les années 1950 des ports, des campings, des résidences secondaires. Lors de la signature du plan directeur intercantonal VD-FR de 1982, tous les projets d'infrastructures encore non réalisés portant sur les zones naturelles furent bloqués, les communes ne conservant que certaines fenêtres de développement entre les sites naturels restant. La création des réserves naturelles à la fin des années 1990 fut elle aussi «imposée d'en haut» aux communes, sur la base de critères nationaux peu perceptibles pour les autorités et les populations locales, qui plus est avec une communication largement insuffisante de la part des autorités cantonales et fédérales.

Il est resté de cette protection imposée une incompréhension des valeurs naturelles à préserver dans la Grande Cariçaie (d'autant que celles-ci ne sont de loin pas aussi «spectaculaires» que celles des parcs naturels africains par exemple) et un sentiment d'injustice de certaines communes se jugeant préterités.

Aujourd'hui, la rive sud du lac de Neuchâtel se développe à un rythme soutenu, profitant notamment de la dynamique créée par l'autoroute A1, qui met Berne et Lausanne à quelques dizaines de minutes de cette région. Le développement est d'abord résidentiel, mais des entreprises

s'installent aussi, avec à terme une croissance significative des populations et de l'urbanisation.

Dans un tel schéma de développement, la préservation des habitats naturels de la Grande Cariçaie et la modeste valorisation éco-touristique qui peut en être faite apparaît aux décideurs comme une bien maigre plus-value. Dans ces circonstances, il est pour le moins difficile d'opposer la biodiversité du site et la beauté des rives naturelles aux profits que génèrent à court terme de nouvelles places d'amarrage dans les ports ou de nouveaux terrains à bâtir, pour ne prendre que ces deux exemples.

Pourtant, la Grande Cariçaie est protégée et, sauf bouleversement de nos législations, les autorités ne reviendront pas sur les délimitations des périmètres protégés et sur les réglementations qui y sont appliquées. On pourrait certes, en forçant un peu la caricature, rêver d'une urbanisation continue d'Yverdon-les-Bains à Cudrefin et de fenêtres de développement couvertes d'infrastructures touristiques «lourdes», utilisées à la belle saison et désertées le reste de l'année. L'alternative que propose Ramsar serait plutôt de promouvoir un développement durable de la région et d'intégrer les différentes fonctions des espaces protégés dans ces réflexions. Ce devrait être le rôle des plans directeurs régionaux en matière d'aménagement du territoire. Ce travail peut aussi être entrepris par les communes, au travers par exemple d'agendas 21.

La Commission paritaire consultative, présidée par Christophe Chardonnes, Préfet de la Broye, a entrepris un travail dans ce sens, avec les groupements d'intérêt, associations touristiques et autorités communales et cantonales concernées par la Grande Cariçaie. Ces réflexions ont débouché sur un document d'intention commun, une «vision du tourisme durable». Accepté par tous les représentants des partenaires pré-

cités, ce document doit à présent être accepté par toutes ces structures, en particulier les autorités communales. Son intention est de déboucher ensuite sur des actions concrètes et d'être intégré dans les documents de planification régionale. Il pourrait constituer ainsi un premier outil pour le développement durable de la rive. Un premier «objectif Ramsar» a été atteint dans ce contexte puisque toutes les personnes ayant participé à cette action ont reconnu «être fiers de leur région et attachés à la sauvegarde de son patrimoine». C'est aussi ça le label Ramsar: la reconnaissance au niveau mondial, sous l'égide de l'UNESCO, des zones humides les plus remarquables, et l'appropriation par la population locale de ce patrimoine exceptionnel.



Le développement de la rive sud du lac de Neuchâtel passait jusque dans les années 1980 par le remblaiement des rives pour la construction d'infrastructures touristiques (en rouge, la zone concernée à Chevroux). Et maintenant, quel schéma de développement ?

Invitation à la Journée mondiale des zones humides à Estavayer-le-Lac, le 2 février 2010

En 2010, cela fera 20 ans que la Grande Cariçaie fait partie de la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale. 2010 est en outre déclarée «Année internationale de la biodiversité» par l'Assemblée générale de l'ONU. Deux excellentes raisons pour l'organisation d'une manifestation d'envergure le 2 février 2010, à la Salle de la Prillaz à Estavayer-le-Lac, avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement, du Secrétariat Ramsar, d'Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme, de la Région Yverdon-les-Bains, des centres-nature de Champ-Pittet et de La Sauge et du Service archéologique du Canton de Fribourg. En tant qu'habitant des communes riveraines de la Grande Cariçaie, vous êtes cordialement invité à cet événement.

Au programme:

- pendant la journée: animations pour les classes de la région
- 17h: ouverture au public avec présentation de travaux de classes sur les zones humides, stands des partenaires, films sur les zones humides
- 18h: partie officielle, apéritif
- 19h: conférence sur la préservation des zones humides en Afrique par M. Seydina Issa Sylla, ancien président de Wetlands International Afrique et conservateur de parcs nationaux au Sénégal. La conférence sera suivie par la projection du film «Le Cauchemar de Darwin» de Hubert Sauper, un film choc sur les conséquences de l'introduction de la perche du Nil dans le lac Victoria, en Afrique de l'Est, film qui avait beaucoup remué l'opinion publique à sa sortie en salles en 2005. Après le film, M. Sylla se tiendra volontiers à disposition du public pour les questions suscitées par le film.

Entrée libre, infos sur www.grande-caricaie.ch/jmzh



Impressum

Responsable de la publication: Christophe Le Nédic

Rédaction: Christophe Le Nédic, Catherine Strehler Perrin, Tobias Salathé (Secrétariat Ramsar), Carole Gonet (Office fédéral de l'environnement OFEV)

Mise en page: Christophe Le Nédic

Photographies: www.ramsar.org, Tobias Salathé, Verena Keller, Bernard Monnier et collection Grande Cariçaie

Tirage papier: 7000 exemplaires. Le JdG est distribué en tout ménage dans les communes suivantes: Cheseaux-Noréaz (VD), Yvonand (VD), Cheyres (FR), Châbles (FR), Font (FR), Estavayer-le-Lac (FR), Vernay (FR), Chevroux (VD), Gletterens (FR), Delley-Portalban (FR), Chabrey (VD) et Cudrefin (VD). Impression sur papier recyclé, emballage 100% biodégradable. Le JdG est aussi envoyé par courrier électronique aux personnes intéressées. Inscription et numéros du JdG au format PDF sur www.grande-caricaie.ch/jdg

Imprimerie: Sprint votre imprimeur, Yverdon-les-Bains

Editeur: Groupe d'étude et de gestion de la Grande Cariçaie (GEG), Champ-Pittet, CH-1400 Yverdon-les-Bains, tél. +41 24 425 18 88, info@grande-caricaie.ch, www.grande-caricaie.ch